

chauffage régulier sur le devant, le derrière et le milieu. Le four est bien isolé extérieurement et concentre la chaleur. Il est muni d'une porte qui s'ouvre et se ferme automatiquement à l'entrée et à la sortie du chariot.

On peut cuire dans ce four 15,000 petits pains en 10 heures. Les petites boulangeries peuvent donc produire du pain frais journellement selon les besoins. Ce four exige peu de place; il est muni d'un appareil de production de vapeur et d'un tuyau d'échappement qui donnent dans n'importe quelle cheminée.

Le four une fois chauffé et journellement entretenu n'exige qu'une consommation horaire de gaz de 1½ à 2c. En calculant 100 petits pains à l'heure, le chauffage ne revient qu'à 2 p.c. du total des faux frais. La propreté, comparativement aux autres systèmes, ne peut être évaluée à un prix assez élevé, sans compter tous les autres avantages.

Ce four, qui est breveté, peut être employé non seulement dans les boulangeries, mais aussi dans les hôtels, confiseries, etc.

Dans la boulangerie Rauber, il existe 8 de ces fours superposés en deux séries de 4 desservis par le même système de rails ou glissoires mobiles. On peut y faire cuire par heure jusqu'à 1200 petits pains d'environ 15c, le prix du gaz étant de 4c 4 1/10 èmes.—*Moniteur Industriel.*

INDUSTRIE LAITIÈRE

On nous prie d'insérer la communication suivante :

Québec, janvier 1895.

Monsieur,

Vous êtes prié d'assister à une réunion spéciale des fabricants de beurre de la région de Québec, vendredi, le 8 février prochain, dans la salle du comité des Bills Privés de l'Assemblée Législative, au Parlement. La première séance se tiendra à une heure et demie de l'après-midi.

Cette réunion est convoquée pour obtenir une décision du gouvernement de Québec au sujet de la prime à l'exportation du beurre, et pour nommer un comité qui ira à Ottawa le plus tôt possible pour s'occuper de la question des réfrigérants à bord des steamers.

Veuillez ne pas manquer d'y venir; c'est une question vitale pour nous tous. Faites annoncer la réunion à tous vos voisins propriétaires de fromageries et beurrieres.

Votré dévoué serviteur,

J. DE L. TACHÉ.

P. S.—Pareille assemblée se tiendra à Montréal le 12 février pour les fabricants de l'ouest de la province.

COMPTES-RENDUS

Vendredi, le 1er février a eu lieu la réunion hebdomadaire du conseil de la chambre de commerce. Étaient présents: MM. H. Laporte, président, au fauteuil; J. D. Rolland, L. E. Morin, sr, Alphonse Racine, F. D. Shallow, Joseph Contant, C. H. Oatelli, Ubald Girard, Damase Parizeau, M. P. P.; J. X. Perrault, Alphonse Aumont, Joseph Fortier, Guillaume Boivin, Victor Hudon, Joseph Haynes et Stanislas Côté, secrétaire.

C'est mardi soir de la semaine prochaine que la délégation déjà nommée se rendra à Joliette afin de rencontrer les membres de la chambre de commerce de cette ville.

La séance de vendredi prochain sera employée sur une décision spéciale, à la discussion de l'usure. A ce sujet, M. Girard fait remarquer que les journaux anglais ont fait des rapports erronés sur la discussion antérieure et ont laissé le public sous l'opinion que la chambre regardait l'usure comme une nécessité.

On s'arrête un instant sur le traité franco-canadien. La réunion de la commission nommée à cet effet a eu lieu mercredi dernier. Plusieurs messieurs, faisant notamment affaires dans les cuirs, les bois, la pulpe, les fourrures, etc., se sont chargés de faire des travaux sur leur commerce et d'en faire rapport au conseil de la chambre.

Le secrétaire de la chambre de commerce, M. Côté, donne communication d'une lettre venant de l'honorable M. Ouimet. L'honorable ministre dit qu'il est prêt à aider la chambre de commerce dans le sens dans la formation d'un musée commercial. L'honorable M. Bowell est lui-même favorable au projet. En conséquence, M. Laporte, le président, propose que trois membres du conseil soient nommés pour aller trouver à ce sujet les ministres à Ottawa. Adopté sur la proposition de M. Contant. Ces délégués seront, le président, M. H. Laporte, M. J. D. Rolland et M. D. Parizeau.

CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL

La première réunion hebdomadaire du nouveau conseil du Board of Trade s'est réunie mardi le 5 février. Étaient présents: MM. James A. Cantlie, président, au fauteuil; MM. John Torrance, John McKergow, Chas. F. Smith, Geo. Hague, J. T. McBride, David McFarlane, Wm McNally, W. H. Meredith, Henry Miles, A. Nicoll, Wm Nivin, David Robertson & G. F. C. Smith.

Les nouveaux membres ayant prêté le serment d'office, on procéda à l'organisation des commissions permanentes comme suit:

Commission exécutive: — MM. J. A. Cantlie, John Torrance, John McKergow, C. F. Smith et David Robertson.

Commission de la salle de lecture: MM. C. F. Smith, David Robertson et J. E. Rendell.

Commission des affaires municipales: MM. Geo. Hague, Geo. Childs, J. T. McBride, Henry Miles et G. F. C. Smith.

Commission de la législation provinciale: MM. G. F. C. Smith, Arch. Nicoll, David McFarlane, J. T. McBride et Geo. Hague.

Commission de l'amélioration du havre et de la navigation intérieure: MM. J. A. Cantlie, John Torrance, Wm Nivin Archibald Nicoll et W. H. Meredith.

Commission des chemins de fer: MM. Wm. McNally, Henry Miles, J. E. Rendell, Wm Nivin et Geo. Childs.

Le conseil s'est occupé ensuite de la question des inspecteurs de peaux, sur une communication du contrôleur des Douanes de la question de l'admission à la salle pendant certaines heures et de l'invasion du parc Mont Royal par les chemins de fer électriques. Les questions du péage sur les canaux, de la cale sèche et de la réduction des droits de pilotage furent déferées à la commission de la navigation intérieure.

La constitution d'un tribunal d'arbitrage fut déferée à une commission spéciale composée de MM. David Robertson, John McKergow, Wm McNally, Chas. F. Smith, et Edgar Judge.

La commission suivante est chargée de surveiller la législation concernant les faillites: MM. John McKergow, Chas. F. Smith, D. MacFarlane, J. T. McBride et Geo. Hague.

Le secrétaire reçoit instruction d'écrire aux différentes chambres de commerce pour demander leur coopération dans le but d'obtenir la réduction du timbre sur les lettres dans les villes de 2c. à 1c.

ASSOCIATION DES ÉPICIERIS DE MONTRÉAL

L'assemblée mensuelle de l'Association des Épicieris de Montréal a eu lieu mercredi, le 6 février, au Monument National. Étaient présents, MM. S. D. Vallières, vice-président, au fauteuil; S. Demers, J. O. Levêque, James Manning, V. Daout, V. Raby, W. Ménard etc.

Après lecture du procès verbal, il est donné instruction au secrétaire d'écrire au président du comité des marchés, au conseil de ville, pour lui demander quand il pourra recevoir une délégation chargée de présenter la requête concernant la licence des colporteurs.

Il est donné communication d'une lettre d'une compagnie ambulante d'exposition de produits alimentaires qui demande à l'Association son patronage pour tenir une exposition à Montréal, dans la salle du Windsor, à la fin d'avril. La Compagnie demande en outre que l'Association se charge d'obtenir du département des douanes que les échantillons exposés soient considérés comme en entrepôt de douane, d'obtenir également le support de la presse locale, et la présence du maire et des principaux citoyens à l'inauguration de l'exposition. En considération de toutes ces choses, la compagnie offre de verser à l'association 10 p.c. des recettes à l'entrée.

Il est résolu de remettre à plus tard la considération de cette affaire.

M. Monier, au nom du PRIX COURANT expose à l'assemblée un projet d'exposition des produits composant le commerce de l'épicerie, qui serait tenue à la fin de juillet, pendant une semaine, sur le terrain de l'exposition, sous les auspices de l'Association. Le pique-nique annuel de l'Association serait fixé de manière à tomber le mercredi de la semaine de l'exposition et l'Association recevrait ce jour-là 50 p.c. des recettes à l'entrée avec un minimum garanti de \$500.

Après discussion, cette proposition est adoptée en principe, sauf certains détails à régler à la prochaine assemblée, vu le petit nombre de membres présents actuellement; et le secrétaire reçoit instruction d'écrire à la compagnie d'exposition américaine que, l'association ayant déjà en vue l'organisation d'une exposition du même genre